



## Comité de spécialité

# Politique sur le remboursement des dépenses

---

## Réunion du comité de spécialité au siège du Collège royal :

Lorsqu'un comité de spécialité tient une réunion au siège du Collège royal, les membres suivants reçoivent le remboursement de leurs frais de déplacement et d'hébergement, conformément à la [Politique sur les voyages d'affaires](#) du Collège royal :

### **MEMBRES VOTANTS :**

- Président ou présidente
- Président désigné ou présidente désignée, vice-président ou vice-présidente
- Président sortant ou présidente sortante (le cas échéant)
- Représentants régionaux (5)
- Représentant ou représentante de la collectivité

### **MEMBRES NON VOTANTS :**

- Président ou présidente du comité d'examen français et anglais
- Président ou présidente des comités de spécialité primaire/surspécialité ou autres spécialités connexes
- Représentant ou représentante d'un domaine de compétence ciblée (DCC-diplôme)
- Représentants d'autres programmes ou disciplines connexes

Jusqu'à deux directeurs de programme

Le remboursement sera effectué dans les cas suivants :

#### **TRANSPORT :**

Le Collège royal remboursera les frais de voyages effectués en Amérique du Nord. Si vous avez assumé ces frais, vous devez joindre tous les reçus à votre demande de remboursement. Toutes les réservations de voyage doivent être effectuées auprès du voyageur du Collège royal.

- Avion : Le coût des billets pour tous les vols seront remboursés jusqu'à concurrence du tarif Standard/Flex/Confort d'Air Canada, Écono/ÉconoFlex/Privilège de Westjet ou Standard/Flexible/Freedom de Porter.
- Train : Le Collège royal remboursera les billets de train jusqu'à concurrence du tarif classe Affaires de Via Rail.
- Autocar : Le Collège royal remboursera les frais de déplacement jusqu'à concurrence du coût d'un billet aller-retour.
- Véhicule personnel : Indemnité de 56 cents le kilomètre.
- Les frais de stationnement, taxi et voiture de location peuvent également être remboursés.

Encore, le voyageur du Collège royal, offre un meilleur service et des avantages additionnels aux voyageurs, notamment un service d'aide en cas d'urgence, l'application des programmes de fidélisation (p. ex., Aéroplan, Starwood Preferred Guest), l'utilisation d'une carte de crédit personnelle pour accumuler des points ou la capacité d'imputer directement au Collège royal le coût des billets d'avion admissibles et de profiter de rabais accordés aux bénévoles du Collège royal par les transporteurs ferroviaires et aériens. Vous pouvez communiquer avec le voyageur à l'adresse [royalcollege.travel@encore.ca](mailto:royalcollege.travel@encore.ca).

#### **HÔTELS :**

- Une nuitée par jour de réunion : veuillez joindre la note d'hôtel aux fins de remboursement, jusqu'à concurrence de 425 \$ la nuit (taxes et frais compris); (ne pas inclure le service Internet ou les frais de repas et frais accessoires (c.-à-d. nourriture/boissons, mini-bar, location de films, service de blanchisserie et frais de téléphone).

#### **REPAS ET FRAIS ACCESSOIRES :**

- Repas et frais accessoires durant le(s) jour(s) de voyage : jour(s) non consacré(s) à l'activité (réunion officielle du Collège royal), mais aux allers-retours entre le lieu de l'activité et le point de départ. Joindre tous les reçus détaillés aux fins de remboursement, jusqu'à concurrence de 50 \$ par jour de voyage (incluant les taxes).
- Frais de repas et frais accessoires le jour de la réunion : veuillez joindre tous les reçus détaillés aux fins de remboursement, jusqu'à concurrence de 100 \$ (incluant les taxes) par jour si l'organisation hôte fournit deux repas ou plus, et jusqu'à concurrence de 150 \$ (incluant les taxes) si elle fournit moins de deux repas par jour; les montants peuvent être regroupés pour la durée du séjour.

Nous ne sommes pas en mesure de rembourser les frais des membres non-votants (autres que ceux précités) qui assistent aux réunions des comités de spécialité.

Les réunions au Collège royal seront offertes en mode hybride afin de permettre aux participants non subventionnés de s'y joindre virtuellement. La participation virtuelle aux réunions hors site dépendra des ressources technologiques disponibles et des coûts connexes.

Pour obtenir des renseignements précis au sujet des dépenses liées aux ateliers sur La compétence par conception (CPC), veuillez consulter la politique sur le remboursement des dépenses des participants à ces ateliers. Lorsque la série d'ateliers sur la CPC sera terminée, les fonds pour les réunions des comités de spécialité seront octroyés de nouveau en fonction des paramètres décrits dans cette politique.

## Réunion d'un comité de spécialité de concert avec l'association nationale de spécialistes ou durant ses assemblées annuelles ou autres organisations :

Lorsqu'un comité de spécialité tient une réunion de concert avec l'association nationale de spécialistes, le Collège royal ou le corps professoral ou durant leurs assemblées annuelles, les dépenses personnelles ne sont pas remboursées.

Cependant, les dépenses du comité, y compris le coût d'un traiteur, d'une salle de réunion ou du matériel audiovisuel, peuvent être assumées par le Collège royal, mais sous réserve d'avoir obtenu l'approbation préalable du gestionnaire, Soutien aux spécialités, de l'Unité des spécialités. Le Collège royal ne rembourse pas le coût des boissons alcoolisées servies durant les réunions du comité.

### EXCEPTIONS :

Lorsqu'une réunion d'une journée complète (au moins quatre heures) du comité de spécialité est convoquée le jour précédant ou suivant l'assemblée annuelle de l'association nationale de spécialistes, les membres votants et non votants de l'extérieur mentionnés au point n° 1 peuvent se faire rembourser les dépenses suivantes sur approbation préalable du gestionnaire, Soutien aux spécialités, de l'Unité des spécialités :

- Une nuit d'hôtel : Joindre la note d'hôtel aux fins de remboursement, jusqu'à concurrence de 425 \$ (taxes incluses) (ne pas inclure le service Internet ou les frais de repas et frais accessoires (c.-à-d. nourriture/boissons, mini-bar, location de films, service de blanchisserie et frais de téléphone).
- Frais de repas et frais accessoires le jour de la réunion : joindre tous les reçus détaillés aux fins de remboursement, jusqu'à concurrence de 100 \$ (taxes incluses) (à l'exclusion des repas fournis lors de la réunion).

## Frais accessoires

Les frais accessoires du président ou de la présidente, du président désigné ou de la présidente désignée et du vice-président ou de la vice-présidente, comme les timbres ou frais d'interurbain, sont remboursés sur présentation d'une déclaration des dépenses au gestionnaire, Soutien aux spécialités, de l'Unité des spécialités.